BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1562

85 – VENDÉE

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA ROCHE-SUR-YON

Jugement d'ouverture

Date : 29 juillet 2026.
Jugement d'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire.
988 680 195 RCS La Roche-sur-Yon.
BMS.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Activité : L'activité de bar, débit de boissons, restauration de tout type, sur place ou à emporter, et l'organisation de spectacles vivants (concerts, animations etc.) ; L'achat immobilier, la prise de bail commercial, la création ou l'acquisition d'un fonds de commerce ou bail commercial permettant à la société d'exercer ces activités ; La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de société nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ; Et généralement toutes opérations industrielles, commerciale, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe..
Adresse : 2, place du marché, 85000 La Roche-sur-Yon.
Complément de jugement : Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 1er mai 2026, désignant : mandataire judiciaire Selarl Humeau en la personne de Maître Thomas Humeau 118 Bd Aristide Briand 85000 la roche sur Yon. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.